

**Critères d'évaluation à adopter au concours de promotion des enseignant-chercheurs agricoles des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015**

**Promotion/Maître de conférences**

**Domaine : Production Animale et Santé Animale**

Rubriques	Pondération	Poids	Barème général
<b>1. Activités de recherche dans la discipline/spécialité ouverte</b>	Les points sont accordés en fonction du type d'article dans la spécialité et selon l'ordre du candidat dans la liste des auteurs. Il est impératif de compter une seule fois un article ou une communication ou un poster en considérant seulement la dernière version. Vérifier toutes les pièces justificatives.		<b>40 sur 100</b>
<b>Publications</b>	<b>25 sur 100</b>		
Articles impactés Thomson & Reuters (à noter par poids de l'impact (+IF)) et tenir compte de la position du candidat dans la liste des auteurs	5 points + IF	1 <sup>ère</sup> position : x1, 2 <sup>ème</sup> position : x 0,75 ; 3 <sup>ème</sup> position x 0,5 ; au-delà: x0,25	
- Articles indexés (4 bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar)	3 points	<i>idem</i>	
Articles à comité de lecture	2 points	<i>idem</i>	
Chapitres d'ouvrage scientifique (hors thèse et mastère)	3 points	<i>idem</i>	
Ouvrage (Editeur)	4 points	<i>idem</i>	
Ouvrage (Auteur)	6 points	<i>idem</i>	
Rapport de recherche édité	2 points	<i>idem</i>	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité scientifique)	4 points	<i>idem</i>	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture)	3 points	<i>idem</i>	
Actes de manifestations scientifiques <u>avec</u> comité de lecture	2 points	<i>idem</i>	
Note de recherche à comité de lecture	1 point	<i>idem</i>	
Communication orale dans des manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité scientifique)	2 points	<i>idem</i>	
Communication orale dans des manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de	1 point	<i>idem</i>	

lecture)			
Communication affichée dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture	1 point	<i>idem</i>	
Communication affichée dans des manifestations scientifiques sans comité de lecture	0,5 points	<i>idem</i>	
Brevet dans la spécialité - International - National	3 points 2 points		
<b>Projets et actions de recherche</b>	<b>10 sur 100</b>		
Coordinateur d'un laboratoire de recherche	-		
Coordinateur d'une unité de recherche	2 points		
Coordinateur de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	3 points		
Coordinateur de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	2 points		
Membre de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	2 points		
Membre de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	1 point		
<b>Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat dans la spécialité</b>	<b>5 sur 100</b>		
	0 à 5 points selon appréciation	L'appréciation portera sur la clarté du programme, la continuité des activités de recherche, la collaboration, etc.	
<b>2. Contribution de la recherche au développement</b>			<b>35 sur 100</b>
Document technique, Brochure, note technique, etc.	3 points par activité justifiée	<i>1ère position : x1, 2ème position : x 0,75 ; 3ème position x 0,5 ; au-delà : x 0,25</i>	5 sur 100
Aide à la décision (participation aux comités techniques, de réflexion, comités de pilotage de projet, etc.)	1,5 points par activité justifiée		5 sur 100
Organisation des journées d'information, ateliers techniques, journées portes ouvertes, etc.	1 point par activité justifiée		5 sur 100
Activités socio-économiques (appui aux ONG, conventions, contrats avec des acteurs économiques, etc.)	1 point par activité justifiée		5 sur 100
Expertises et consultations (étude de projets de	2 points par activité justifiée	<i>1ère position : x1, 2ème position : x 0,75 ; 3ème position x 0,5 ; au-</i>	5 sur 100

développement, etc.)		<i>delà: x 0,25</i>	
Autres activités de rayonnement et de valorisation des acquis de la recherche	1 point par activité justifiée		5 sur 100
Brevet/obtention valorisés	3 points par unité		5 sur 100
<b>3. Rayonnement et contribution au développement des compétences scientifiques</b>	<b>10 sur 100</b>		
Encadrement		Stage = 0,5 pt ; PFE = 1 pt ; Mastère = 2 pts ; Co-Thèse en cours= 2points, Co-Thèse soutenue = 3 pts	4 sur 100
Enseignement	1,5points par module/cours (documents à l'appui)		3 sur 100
Participation dans des comités scientifiques et techniques	0,5 point par activité justifiée		1 sur 100
Organisation d'événements scientifiques nationaux	0,75 point par activité justifiée		2 sur 100
Organisation d'événements scientifiques internationaux	1 point par activité justifiée		
<b>4. Exposé oral</b>	0 à 10 points selon l'appréciation du jury	- Qualité de la présentation : 2 points - Maîtrise linguistique : 2 points - Evaluation des connaissances : 6 points	<b>10 sur 100</b>
<b>5. Présentation du dossier</b>	0 à 5 points selon appréciation	- Présentation, clarté et organisation du dossier	<b>5 sur 100</b>
<b>Total</b>			<b>100</b>

Grille détaillée pour l'évaluation des dossiers de candidature au concours de promotion des enseignants-chercheurs agricoles des établissements de recherche agricole au grade de Maître de Conférences, au titre de l'année 2015 dans le domaine de la production animale et la santé animale.

1. Eliminatoire (Score total) : Score inférieur à 60/100 (même s'il s'agit d'un candidat unique)
2. Eliminatoire pour chaque rubrique (Activité de recherche dans la spécialité, Exposé oral, Présentation du dossier): inférieur à 60/100 par rubrique.
3. Toute activité rapportée (Recherche, enseignement, rayonnement etc.) par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex.attestation de stage et attestation d'enseignement en tant que vacataire signées soit par le directeur de l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute de quoi elle ne sera pas considérée.

4. Si le candidat dispose d'un article publié dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il encadre, sa position en tant que premier, second ou dernier signataire aura le même poids (xl). En cas de thèse de doctorat en cotutelle, sa position en tant que premier, second, avant dernier ou dernier signataire aura le même poids (xl) (même raisonnement pour le cas de coordination de projet de recherche)
5. Si le candidat dispose d'un article publié dans un journal impacté, journal indexé, ouvrage, chapitre dans un ouvrage, recueil d'une manifestation scientifique avec comité de lecture, en dehors d'un encadrement de thèse de doctorat, la pondération suivante sera appliquée : (1ère position : x 1, 2ème position : x 0.75, 3ème position x 0.5, au-delà : x 0.25)
6. Pour l'exposé oral, cas de promotion au Maître de conférences, il faut donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances scientifiques du candidat (discussion).

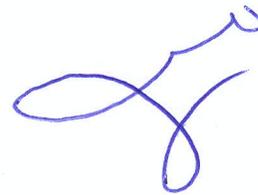
Mondher Ben Salem



Touhami Khorchani



Mokhtar Mahouachi



Nizar Moujahed



Mohamed Hammadi

